

Mai 2012 | n°25

DANS CE NUMERO

Le mot de la Présidente	1
Réseaux de soins	2
Intergénération	2
Assainir les caisses de pension	3
Avenir de l'AVS	4

Le mot de la Présidente

Chers membres,

Voici le premier numéro de l'année 2012, une année importante pour notre Fédération qui fêtera son 20^{ème} anniversaire.

Votre comité cantonal a décidé de marquer cet événement en organisant une croisière sur le Lac Léman au départ de Lausanne, le mardi 2 octobre prochain. Une campagne de pré-inscription a été lancée par l'intermédiaire des comités de section.

Précisons que les membres intéressés qui ne sont pas encore rattachés à une section peuvent s'annoncer à notre case postale ou à notre adresse internet.

Nous attendons quelque quatre cents participants et nous réjouissons d'ores et déjà de vivre avec vous ces moments conviviaux.

Après le succès du référendum qui a recueilli plus de 132'000 signatures, le système des réseaux de soins ou «Managed Care» sera soumis en votation populaire le 17 juin prochain. Les associations de retraités recommandent de le soutenir. Les arguments sont développés à la page 2.

En 2012 toujours, au niveau fédéral, des projets de loi concernant la prévoyance professionnelle et l'AVS seront soumis au Parlement. Les associations de retraités seront particulièrement vigilantes lorsque ces projets seront mis en consultation. A cet égard, notons que le nouveau Conseiller fédéral, Alain Berset, lors d'une récente conférence de presse, a réaffirmé son intention de coupler les réflexions sur le premier et le deuxième pilier.

Sachez encore que la campagne de recrutement de l'automne 2011 a permis à quelque 250 membres de rejoindre nos rangs et cela nous réjouit. Toutefois, nous manquons toujours de membres motivés pour animer les régions de La Côte (Morges, Aubonne, Rolle, Nyon).

Nous lançons donc un appel à celles et ceux qui souhaiteraient s'engager et les remercions de prendre contact avec nous en envoyant un message à notre adresse info@retraites-vaudois.ch ou FVR, case postale 295, 1440 Montagny Chamard. ■

Christiane Layaz-Rochat

C O N T A C T

**Fédération vaudoise
des retraités FVR**

Case postale 295
1440 Montagny/Chamard
info@retraites-vaudois.ch

Réseaux de soins

Le référendum sur les réseaux de soins ou «Managed Care» a abouti et sera donc soumis à votation le 17 juin prochain. En effet, ce sont plus de 132'000 signatures qui ont été déposées à la chancellerie fédérale.

Rappelons que ce système de réseaux de soins implique pour l'assuré un choix limité des fournisseurs de prestations. De plus, ce projet prévoit que les assurés qui refuseront de s'affilier à un réseau de soins, devront assumer le 15% des coûts (soins, examens, médicaments, jusqu'à concurrence de CHF 1'000.00 par an) alors que pour ceux qui feront partie d'un réseau, leur participation

restera fixée à 10% avec un plafond de CHF 500.00.

La Fédération des associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES) et la Fédération suisse des retraités (FSR) vous recommandent de soutenir ce référendum contre la loi sur les réseaux de soins pour les raisons suivantes :

- La liberté doit être donnée aux patients d'appartenir à un réseau de soins ou pas ; nous ne voulons pas d'une contrainte. D'ailleurs, des réseaux de soins intégrés du type «Managed Care» existent déjà aujourd'hui.
- Les caisses maladie doivent être tenues de mettre sur pied des réseaux de soins offrant la même

qualité de soins.

- Les patients ne doivent pas être pénalisés. En effet, suite à la décision du Parlement, le libre choix du médecin est fortement restreint. Celles et ceux qui veulent choisir librement leur médecin devront payer jusqu'à CHF 1'000.00 de leur poche.

- La système «Managed Care» récompense tous les réseaux de santé, y compris ceux qui fonctionnent mal. Il en résulte forcément une baisse de la qualité. De plus, la loi impose une responsabilité budgétaire pour tous les réseaux.

- La FARES et la FSR sont pour l'institution de réseaux de soins, mais la liberté du patient et la proximité des premiers soins doit être garantie. ■

Section Broye-Vully

Intergénération

Huit élèves du GYB se sont impliqués avec succès dans un projet original : transmettre leurs connaissances informatiques à des retraités broyards.

L'idée est née au sein du comité de la section Broye-Vully de la FVR. Dans les discussions menées avec les membres sur leurs attentes relatives aux activités à mettre en place, il est apparu qu'une initiation à l'informatique et à la pratique d'Internet serait appréciée. Dès lors, pourquoi ne pas profiter de ce désir de formation pour rapprocher les générations? Une évidence pour Jean-Daniel Fattebert, président de la section broyarde, qui a soumis la question à Thierry Maire, directeur du Gymnase broyard, à Payerne.

«Je trouve l'idée généreuse et originale» a d'emblée répondu le directeur du GYB. «Elle est bien dans l'esprit de notre établissement, qui a pour mission prioritaire d'offrir une formation de qualité, mais vise aussi un ancrage dans le tissu social, économique et culturel régional».

Un état d'esprit qui a grandement facilité l'organisation des cours, mis sur pied par les gymnasiens eux-mêmes, dans le cadre d'un projet professionnel concret (PPC), en partenariat avec la société «Jeuncomm», représentée par Sandrine Massonnet, coach enthousiaste de la démarche.

L'automne dernier, une vingtaine de retraitées et retraités de la Broye vaudoise, ont ainsi suivi entre cinq et six heures de cours au GYB. Pour la plupart d'entre eux, à la découverte

de l'informatique s'ajoutait celle des lieux et le sentiment de se retrouver en classe plus d'un demi-siècle après leurs premières expériences scolaires était de nature à en rajouter une couche à l'appréhension.

Mais les huit gymnasiens concernés, élèves des sections sociales et commerciales, tous volontaires, ont vite su créer l'ambiance pour mettre en confiance leurs «élèves».

L'expérience est renouvelée cette année, dans l'esprit et le prolongement du cours 2011. ■



Assainir les caisses de pension

Le Conseil fédéral a établi un rapport sur l'avenir du 2^{ème} pilier, à l'attention de l'Assemblée fédérale et en étroite collaboration avec la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle. Ce rapport propose des mesures visant à garantir la pérennité de la prévoyance professionnelle.

Pour résorber les découverts des caisses il est proposé de mettre les rentiers à contribution. Le prélèvement de cotisations auprès des bénéficiaires de rentes est déjà actuellement possible, mais cette contribution ne peut être exigée que sur la partie de rente en cours qui, durant les dix années précédant l'introduction de la mesure, a résulté d'augmentations décidées par l'institution. Celles-ci ont été si rarement accordées que l'on ne peut pas en attendre un quelconque effet. De plus le montant des rentes déterminé lors de la naissance du droit à la retraite est toujours garanti par la LPP.

Une première façon d'impliquer les rentiers consisterait à effectuer le prélèvement d'un pourcentage des rentes servies, en fonction de situations bien définies. Une seconde piste propose de définir la rente en une part fixe et une part variable, cette dernière étant adaptée selon les résultats financiers de l'institution de prévoyance. Ce serait donc la fin de la retraite garantie à vie.

Chacune de ces approches permettrait de répartir la charge de l'assainissement entre les actifs et les re-

traités. Mais il faudrait alors remettre en cause l'absence actuelle de représentation des rentiers au sein de l'organe de direction des caisses de pension. En effet, comme les retraités bénéficient des droits acquis à la naissance de la rente, ils ne peuvent pas être impliqués dans la gestion de la caisse. Si par contre les rentes fluctuent en fonction des résultats financiers, les rentiers devront avoir un droit de codécision dans la gouvernance de l'institution.

La procédure d'audition du rapport a abouti à la remise des avis des organisations et autorités consultées. Il faut relever que le Conseil suisse des aînés ne figure pas dans la liste des groupes auxquels le rapport a été soumis. Après analyse des prises de position le Conseil fédéral

élaborera des propositions concrètes de réformes et soumettra le rapport au Parlement avant la pause de l'été 2012, avec un calendrier des travaux à entreprendre.

Sachant que la Suisse compte plus de 2 millions de rentiers dont la plus grande partie dispose du droit de vote, nos organisations faitières seront sans doute à même d'influencer les décisions de notre Parlement dans un sens qui ne soit pas trop défavorable aux retraités. ■



Une entreprise familiale à votre service depuis 1953!

BUCHARD

Voyages

N°1 en Suisse romande

Tous nos voyages en **car 4***



+ de **130** destinations

Demandez nos catalogue de voyages et vacances balnéaires

021 828 38 38
Route d'Aubonne 26 - 1188 Gimel (VD)

GARANTIE DE VOYAGE
Garantie pour l'aller et le retour
Voyages à l'étranger, la sécurité en plus

www.buchard.ch

Avenir de l'AVS

Le 5 octobre 2011, le Conseil fédéral a mis en place une plate-forme pour l'AVS chargée d'engager une réforme basée sur le partenariat et comprenant les partis politiques et tous les acteurs du monde patronal et syndical. Ce faisant, il a oublié d'y inclure les représentants des aînés. Dans une lettre du 11 octobre 2011 à M. Burkhalter, le CSA (Conseil Suisse des Aînés) dénonce son exclusion de cette plate-forme, malgré les promesses données par M. Burkhalter.

Dans sa réponse du 14 novembre 2011, le Conseiller fédéral corrige le tir et intègre le CSA dans la plate-forme «Avenir de l'AVS».

Voici les 5 principes essentiels de la plate-forme «Avenir de l'AVS» sur

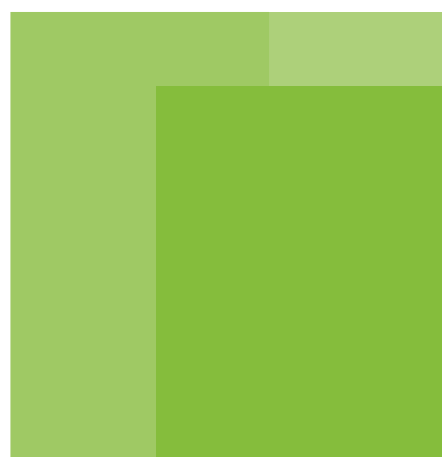
lesquels le Conseil Suisse des Aînés ne transigera pas.

- L'AVS garantit le premier pilier de la prévoyance. Les rentes doivent couvrir les besoins vitaux conformément à la Constitution fédérale. Si ce mandat n'est pas encore atteint, les prestations complémentaires (PC) interviennent.
- Le système de répartition est solidaire, simple et transparent. Il permet et garantit la solidarité entre les générations. Les retraités qui ont payé des cotisations durant des années voient, à leur tour, les rentes assurant leur existence versées par les actifs.
- L'universalité des rentes est importante. C'est pourquoi une quelconque flexibilisation ou individualisation des rentes n'est pas du tout souhaitable,

pas plus que la gestion à la performance ou des méthodes auto adaptatives, telles que proposées dans le rapport du professeur Bonoli.

- L'AVS est une assurance sociale. Aussi, la participation financière de la Confédération (19,55%) doit rester au moins égale à ce qu'elle est actuellement.

- L'indexation régulière des rentes au coût de la vie est fondamentale et doit rester basée sur l'indice mixte. Le maintien du pouvoir d'achat des retraités est indispensable au respect de l'article constitutionnel. ■



I M P R E S S U M

Rédactrice

Christiane Layaz-Rochat

Ont participé à ce numéro

Christiane Layaz-Rochat

Jean-Daniel Fattebert

Roger Pfister

Publicité, marketing et mise en page

konsept, Lausanne

info@konsept.nu

YVERDON-LES-BAINS
CENTRE THERMAL

promo évasion
bains
30.-
CHF
repas
profitez d'une journée aux bains!

Heureux comme un poisson dans l'eau...

Laissez-vous surprendre par les délices aquatiques...

Notre forfait comprend:

- 1 entrée à nos 3 piscines thermales
- 1 assiette bien-être ou une salade de saison à notre restaurant
- 1 immersion prolongée de 6 heures à l'intérieur de l'établissement

www.cty.ch – T. 024 423 02 32
7j/7 de bien-être
Valable du 1^{er} mai au 31 août 2012. Offre non cumulable.

● Piscines ● SPA-Détente ● Beauté ● Fitness